



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 26 Août 2019

Président : Pierre LONGERE.

Présent : Abtisse HARIZA, Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELLA, Alain CHENEVIERE.

Excusé : Eric BERTIN.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

Dates des prochains tours :

- 2^{ème} tour : 1^{er} Septembre 2019.
- Tour de cadrage : 8 Septembre 2019 (6 rencontres).
- 3^{ème} tour : 15 septembre 2019

3^{ème} tour COUPE DE FRANCE :

Lors de la réunion du 12 juillet 2019 et après tirage au sort, le Conseil de Ligue a désigné le F.C. LYON comme club recevant le représentant de la Ligue de St Pierre et Miquelon le samedi 14 septembre 2019

En raison du nombre d'engagés (894 équipes), un tour de cadrage aura lieu le 8 septembre 2019. Il y aura 6 rencontres soit 12 équipes.

A compter du 1^{er} tour, l'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE. Transmission du résultat dès la fin du match et le DIMANCHE AVANT 20 HEURES sous peine d'amende.

PERMANENCE COUPE DE FRANCE

Le dimanche 1^{er} septembre 2019, à partir de 18h30 une permanence téléphonique fonctionnera pour la transmission des résultats, en cas de dysfonctionnement de la FMI.

- **Secteur EST (Districts 01, 26/07, 38, 42, 69, 73, 74)**

04-72-15-30-43 / 04-72-15-30-35 / 04-72-15-30-46

- **Secteur OUEST (Districts 03, 15,43 ,63)**

06-25-89-16-53

Il est demandé aux Délégués Officiels de transmettre les résultats des rencontres lors de ladite permanence téléphonique du dimanche.

TERRAINS

A compter du 3^{ème} tour, chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye. Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1^{er} TOUR : le 08 Septembre 2019. Voir le tirage au sort sur le site internet de la Ligue.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement **réservée à une équipe** des clubs participant à :

- Un Championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les **joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve**
- Ou un Championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

COUPE DE FRANCE – TOUR DE CADRAGE (8 septembre 2019)

Après tirage au sort effectué ce lundi, le tour de cadrage opposera les vainqueurs des rencontres suivantes du 2^{ème} tour :

- Rencontre 66 contre rencontre 68
- Rencontre 47 contre rencontre 10
- Rencontre 18 contre rencontre 31
- Rencontre 158 contre rencontre 118
- Rencontre 126 contre rencontre 133
- Rencontre 182 contre rencontre 199

Rappel des rencontres :

- 1) Rencontre 66 : AV ROIFFIEUX / AS DESAIGNES contre rencontre 68 FC BREN / O. JOYEUSE ST PAUL ;
- 2) Rencontre 47 : US COMBRONDE / FC CHAURIAT contre rencontre 10 : US SAULCET LE THEIL / US VARENNOISE.
- 3) Rencontre 18 : VAL PRES LE PUY / ARSAC contre rencontre 31 : CRANDELLES US / PIERREFORT ES.
- 4) Rencontre 158 : FC BORDS DE LOIRE / US SUD FOREZIENNE contre rencontre 118 : L'ARBRESLE FCP / BEAUJOLAIS FOOT.
- 5) Rencontre 126 : US REPLONGES / THOISSEY ESVS contre rencontre 133 : ENT. REVERMONTAISE / ATTIGNAT.
- 6) Rencontre 182 : REIGNIER / SILLINGY contre rencontre 199 : MARIGNY / AS LA BRIDOIRE ;

COUPE DE FRANCE – TIRAGE AU SORT DU 3^{ème} TOUR

Le tirage au sort du 3^{ème} tour (entrée des Clubs N3, R1 et R2) aura lieu le mardi 03 septembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à Lyon 69007. Les Clubs qualifiés sont invités.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance